Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 25 MAI 2023, À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Patrick Boucher	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Stéphanie Charest	Présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Annie-Andrée Émond	Adjointe au directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat
	Isabelle Samson	Directrice de la santé publique
	Katherine Tanguay-Boucher	Vice-présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 75e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le jeudi 27 avril et de la séance spéciale tenue le jeudi 4 mai 2023
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 7.1.1 Campagne de financement de la Fondation du CHUS
     - 7.1.2 Avis et recommandations du conseil des infirmières et des infirmiers
     - 7.1.3 Bilan annuel de la Politique pour un environnement sans fumée 2022-2023
   - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
     - 7.2.1 Stratégie 2023-2027 et plan annuel 2023-2024
     - 7.2.2 Rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2021-2022
   - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
   - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
   - 8.1 Comité de vérification et de suivis budgétaires du 19 mai 2023
   - 8.2 Rapport annuel du comité de révision des plaintes
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
       - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.1.2 Nomination d'un chef de département et/ou de service
   - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
   - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 9.4.1 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) avec Le Pavillon Simon Côté Inc.
     - 9.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 46 places
     - 9.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) avec la Résidence du Dutch Inc.
     - 9.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) avec les Services aux jeunes et adolescents Brome-Missisquoi (Le Tremplin)
     - 9.4.5 Budget 2023-2024
     - 9.4.6 Contrats de sages-femmes
   - 9.5 Intégrer la mission universitaire
     - 9.5.1 CRCHUS - Nomination de trois nouveaux chercheurs
10. Divers
11. Huis clos
    - 11.1 Cadres supérieurs
    - 11.2 Appel d'offres pour un nouveau contrat de quinze (15) places dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) environnant les RLS de Haute-Yamaska et de la Pommeraie
    - 11.3 Désignation commémorative
12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux et de la séance ordinaire tenue le 27 avril et de la séance spéciale tenue le 4 mai 2023

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 27 avril et de la séance spéciale tenue le 4 mai 2023, ils sont adoptés tels que présentés.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

C'est avec plaisir que le président informe les membres du renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale, Mme Robin Marie Coleman, par le MSSS, et ce, pour une autre période de trois (3) ans.

Une motion de félicitations est faite.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Campagne de financement de la Fondation du CHUS

Le président informe les membres de la vaste campagne de financement de la Fondation du CHUS. Il présente une courte vidéo démontrant quelques exemples de projets financés grâce à cette campagne majeure 2018-2022.

7.1.2 Avis et les recommandations du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers

Le président invite Mme Stéphanie Charest, présidente et Mme Katherine Tanguay-Boucher, vice-présidente du conseil des infirmières et des infirmiers (CII), à présenter l'avis et les recommandations du comité exécutif du CII.

Après question et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-6826 - 2023-05-25

Relative à l'avis et les recommandations du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers

CONSIDÉRANT :

- que le rôle du CII consiste à apprécier de manière générale la qualité et sécurité des soins infirmiers dispensés dans l'établissement;
- que le CII a pour fonction, entre autres, d'émettre des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par ses membres dans l'établissement;

- qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre. Ainsi en janvier 2023, le manque d'effectif s'élevait à 13 % sur une visée de 3 400 postes équivalent temps complet en soins infirmiers au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- que la rétention des personnes étudiantes, externes en soins infirmiers, candidates à la profession, infirmières auxiliaires, infirmières et infirmières praticiennes spécialisées représente un enjeu au CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- que l'attraction, la rétention et le développement du personnel passent notamment par le développement des compétences (Ducharme et Salois, 2021);
- qu'aux derniers examens professionnels de l'OIIQ et de l'OIIAQ, les taux d'échec ont été sans précédent (voir l'annexe 1), obligeant ainsi un maintien d'ajustement de l'organisation du travail afin de rendre disponible l'encadrement clinique et diminuant corrélativement la disponibilité des ressources;
- que le recours au temps supplémentaire obligatoire est utilisé fréquemment au CIUSSS de l'Estrie-CHUS et que selon Liu et al. (2018), l'environnement de travail et la charge de travail ont des effets à la fois directs et indirects sur la sécurité des usagers en raison des soins infirmiers non dispensés et de l'épuisement professionnel des personnes infirmières. D'autres auteurs, tels que Muzio et al. (2019) et Gorgish et al. (2016), établissent également des liens entre les heures supplémentaires et l'augmentation des erreurs de médicaments qui peuvent compromettre la sécurité des usagers;
- que les activités infirmières ne représentent que 34% (Gervais et al., 2023) des activités relatives à leur champ de pratique et que les autres tâches (66%) effectuées par les infirmières pourraient être faites par d'autres titres emplois, notamment des agentes administratives, des préposées aux bénéficiaires ou des infirmières auxiliaires. Cette répartition limitée du temps consacré aux activités infirmières réduit le développement des compétences, telles que le jugement clinique, l'évaluation de la santé mentale et physique ainsi que la surveillance clinique de la condition des personnes (Benhaberou-Brun, 2019; Déry et al., 2017);
- que certaines études, dont celle de Lavoie-Tremblay et al. (2019), démontrent une corrélation entre la pleine occupation du champ d'exercices et la satisfaction au travail;
- qu'il y a une méconnaissance des champs d'exercices des professionnels en soins de la part des gestionnaires (Benhaberou-Brun, 2019);
- que les champs de pratique des personnes infirmières auxiliaires et infirmières praticiennes spécialisées (Loi 6) se sont grandement développés au cours des dernières années;
- qu'au CIUSSS Mauricie–Centre-du-Québec (MCQ), des travaux sur l'organisation du travail ont permis d'optimiser les heures infirmières et de bonifier les heures infirmières auxiliaires et/ou autres titres d'emploi tout en conservant une qualité et une sécurité des soins équivalentes (Gervais et al., 2023).

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : des avis et recommandations du comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers;

DE MANDATER :

- La direction générale :
  - de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
  - d'interpeller les directions concernées, au besoin;
  - d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de deux mois;

- d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites;

7.1.3 Bilan annuel de la Politique pour un environnement sans fumée 2022-2023

Le président invite Dre Isabelle Samson, directrice de la santé publique, à présenter le bilan annuel de la Politique pour une environnement sans fumée 2022-2023.

Considérant l'obligation légale du CIUSSS (Loi concernant la lutte contre le tabagisme (chapitre L-6.2)), le conseil d'administration de l'établissement a adopté la Politique en date du 13 décembre 2017.

Le président-directeur général désigné comme responsable de la mise en œuvre de la Politique par le MSSS doit, tous les deux ans, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique et ensuite, transmettre ce rapport au MSSS.

La mise en œuvre de la politique repose principalement sur trois chantiers de travail sous la responsabilité de directions ciblées par l'établissement :

- Environnement physique sans fumée (direction des services techniques);
- Soins cliniques systématiques en abandon du tabagisme (la direction des services multidisciplinaires, la direction des soins infirmiers et la direction des services professionnels);
- Relais cliniques dans la communauté (direction de la santé publique)

Les principales actions à entreprendre durant la prochaine année sont de :

- planifier et préparer la systématisation de l'intervention en abandon du tabagisme (SIAT)
- mettre en place d'un système d'identification du statut tabagique des personnes usagères

La création d'environnements sans fumée devrait permettre de tendre vers une interdiction d'usage sur l'ensemble des terrains de l'établissement, et ce, afin de mieux remplir sa mission et d'offrir un environnement sain et sans fumée qui favorise le non-tabagisme et l'abandon du tabagisme.

L'implantation d'une systématisation de l'intervention en abandon du tabagisme, appuyé par les plus récentes données scientifiques, montre que les interventions de counseling intensif initiées pendant l'hospitalisation et poursuivies par des contacts de soutien pendant au moins un mois après la sortie d'hôpital augmentent les taux de sevrage tabagique après la sortie d'hôpital.

Par la création d'environnements sans fumée, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, en étant le plus important employeur de l'Estrie, donne ainsi l'exemple et faire figure de modèle dans la lutte contre le tabagisme et la protection contre la fumée de tabac dans l'environnement. Il en résulte par conséquent une amélioration de la santé des personnes et une contribution à l'avancement de la norme sociale de non-tabagisme.

Le président remercie Dre Samson pour la présentation.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Stratégie 2023-2027 et plan annuel 2023-2024

Le président invite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, à présenter la Stratégie 2023-2027 et le plan annuel 2023-2024.

La fusion des établissements de santé et de services sociaux de 2015 a changé la perspective des établissements qui devaient dorénavant utiliser la mission de réseau de la santé et des services sociaux de même que d'actualiser le plan stratégique ministériel. À ce moment, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est doté d'une identité organisationnelle, décrivant notre Système de gestion de la performance comme étant notre Vrai

Nord et comprenant un énoncé de positionnement, des valeurs, notre philosophie de gestion et un principe d'action.

Ainsi, depuis 2015 que l'identité de l'établissement n'a pas été revue et que des plans annuels sont élaborés pour déterminer les priorités. De plus, au cours des trois dernières années marquées par la Pandémie, l'établissement a essentiellement reconduit le même plan annuel en y faisant des modifications mineures.

Considérant les travaux du MSSS planifiant un nouveau plan stratégique pour 2023-2027, le contexte socio-économique qui sévit présentement et les défis anticipés dans les prochaines années, il apparaissait juste de s'investir dans une démarche plus exhaustive pour se positionner stratégiquement pour les années à venir.

Madame Coleman présente en détail les démarches réalisées pour arriver à la proposition de Stratégie 2023-2027 et après échange, la résolution est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-6825 - 2023-05-25

Relative à la Stratégie 2023-2027 et le plan annuel 2023-2024

CONSIDÉRANT :

- le besoin d'établir une stratégie pour les prochaines années afin de positionner l'établissement face aux défis et opportunités des prochaines années;
- l'ensemble de la démarche réalisée, les consultations réalisées et l'implication des usagers et personnes proches aidantes;
- la recommandation du comité de direction générale;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Stratégie 2023-2027 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

7.2.2 Rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2021-2022

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à présenter le Rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2021-2022.

Chaque année, la direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, en collaboration avec des membres d'autres directions, analyse les données des incidents et des accidents survenus lors de la prestation de soins et services au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et prépare un rapport annuel interne.

Madame Roberts présente les faits saillants du rapport en ce qui concerne les :

- déclarations d'incidents et accidents
- événements sentinelles
- analyses sommaires réalisées par les gestionnaires
- recommandations issues de rapports de coroner
- recommandations suivant le rapport 2021-2022

Les recommandations s'inscrivent en continuité des travaux en cours au sein de l'établissement pour améliorer la sécurité des soins et des services. Elles sont cohérentes avec les constats observés en lien avec les statistiques sur les déclarations d'incidents et d'accidents, le portrait des événements sentinelles ainsi qu'avec l'analyse des recommandations issues des événements sentinelles.

Le rapport issu du RNIASSSS est normalement attendu en décembre, les données de l'Estrie pourront y être comparées avec celles du Québec. Un sommaire comparatif de l'Estrie vs le Québec sera produit ainsi qu'un résumé sur une page Coup d'œil rapport incidents - accidents 2021--2022.

Le président remercie Mme Roberts pour la présentation et les membres adoptent la résolution telle que soumise.

RÉSOLUTION : CA-6827 - 2023-05-25

Relative au rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2021-2022

CONSIDÉRANT :

- que l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins et services constituent une priorité stratégique du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ;
- la recommandation favorable du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers ;
- la recommandation favorable du comité stratégique interdisciplinaire du circuit du médicament ;
- la recommandation favorable du comité de direction ;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : Les recommandations inscrites au rapport, soit :

- Que 100% des directions cliniques utilisent les données disponibles via l'application Power BI concernant les incidents et les accidents déclarés lors de leur pilotage;
- Réduire de 50% le délai de réalisation des analyses sommaires par les gestionnaires (situation visée 0-14 jours);
- Réaliser des activités de sensibilisation et d'information au sujet de la divulgation et de l'offre de mesures de soutien;
- Poursuivre l'actualisation des recommandations formulées dans le rapport 2019-2020 (ex : actualisation des lignes directrices du MSSS,
- Procéder à une analyse approfondie des événements de type suicide et tentative de suicide.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de vérification et de suivis budgétaires du 19 mai 2023

Le président présente les points traités lors de la rencontre.

8.2 Rapport annuel du comité de révision des plaintes 2022-2023

Le président invite M. Gerald Cutting, président du comité, à présenter le Rapport annuel 2022-2023.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que les sujets à l'agenda de consentement ont tous été discutés antérieurement à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 6800 à 6824- 2023-05-25

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA 6828 - 2023-05-25

Relative à la nomination de chefs de département et/ou de service

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 9 mai 2023;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : Nomination de la Dre Chantal Lemire au Service d'immunoallergologie au Département de pédiatrie pour une période de quatre ans, débutant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2026.

Nomination de la Dre Marie-Michelle Tremblay à titre de chef de service au Service des approches intensives du département de psychiatrie pour un mandat de 4 ans.

Nomination du Dr Pierre-Aurèle Morin à titre de chef au Service de médecine transfusionnelle du Département de médecine de laboratoire rétroactivement à la date du 16 janvier 2023. Le mandat sera d'une durée de 4 ans, soit jusqu'au 15 janvier 2027.

9.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) avec Le Pavillon Simon Côté Inc.

RÉSOLUTION : CA-6829 - 2023-05-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec Le Pavillon Simon Côté Inc. pour une valeur annuelle de 1 821 019 $ et une valeur totale estimée à environ 20,7 millions de dollars (total estimé sur 10 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la sollicitation d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 30 places d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1er octobre 2023 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 20,7 millions de dollars sur une période de 10 ans.

9.4.2 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 46 places

RÉSOLUTION : CA 6830 - 2023-05-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec les Résidences Cowansville (CRP) Inc. pour une valeur annuelle de 2 172 966 $ pour une valeur totale estimée à environ 24,5 millions$ (total estimé sur 10 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la sollicitation d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 46 places au d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1er septembre 2023 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 24,5 millions de dollars sur une période de 10 ans.

9.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) avec la Résidence du Dutch Inc.

RÉSOLUTION : CA-6831 - 2023-05-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec la Résidence du Dutch Inc. pour une valeur annuelle de 819 181 $ pour une valeur totale estimée à environ 9,2 millions$ (total estimé sur 10 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la sollicitation d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 17 places d'une durée de cinq (5) ans débutant le 4 septembre 2023 avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 9,2 millions de dollars sur une période de 10 ans.

9.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI) avec les Services aux jeunes et adolescents Brome-Missisquoi (Le Tremplin)

RÉSOLUTION : CA-6832 - 2023-05-25

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec les Services aux jeunes et adolescents Brome-Missisquoi exerçant ses activités sous le nom Le Tremplin pour une valeur annuelle de 507 615 $ et pour une valeur totale estimée à environ 5,7 millions$ (total estimé sur 10 ans)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que cette recommandation d'autorisation pour l'engagement financier de contrats de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de contracter de l'AMP par la ressource. Dans l'éventualité où cette dernière ne l'aurait pas reçu, alors la Direction de l'approvisionnement et de la logistique recommandera un contrat à court terme permettant ainsi à l'opérant de se conformer;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la sollicitation d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 8 places régulières et 1 place spécifique d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 5,7 millions de dollars sur une période de 10 ans.

9.4.5 Budget 2023-2024

RÉSOLUTION : CA-6833 - 2023-05-25

Relative au budget 2023-2024

CONSIDÉRANT :

- que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (C. A.) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois (3) semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- que le 26 avril 2023, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2023-2024;
- que les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C. A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le budget 2023-2024 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 $, respectant l'équilibre budgétaire;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

9.4.6 Contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-6834 - 2023-05-25

Relative à l'octroi d'un nouveau contrat et Octroi de congé sans solde à la demande de 2 sages-femmes

CONSIDÉRANT :

- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
- qu'au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux,* ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
- l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
- la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;

- les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
  - le nombre de suivis annuels;
  - les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
- que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, à répondre positivement aux demandes suivantes :

Laurie Morvan-Houle, sage-femme ayant le permis de l'OSFQ 11 et matricule 62060, demande de congé sans solde pour raison personnelle de quatre (4) semaines, entre le 4 septembre et le 4 octobre 2023;

Anabel Gravel-Chabot, sage-femme ayant le permis de l'OSFQ 2013 et matricule 62656, demande de congé sans solde pour œuvrer en milieu nordique entre le 1 novembre 2023 et le 1 février 2024.

D'AUTORISER : Le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, à octroyer le contrat de :

Charli Lessard, membre de l'OSFQ (numéro de permis à venir en juin), numéro XXX, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 0-35 h/semaine, pour une période débutant le 1er juin 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

9.5 Intégrer la mission universitaire

9.5.1 CRCHUS – Nomination de trois nouveaux chercheurs

RÉSOLUTION : CA-6835 - 2023-05-25

Relative au CRCHUS - Nomination de nouveaux chercheurs

CONSIDÉRANT :

- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
- que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse associée de Dre Marie-Elisabeth Bouchard, de chercheuse universitaire de Mme Christina Khnaisser et de chercheur universitaire de M. José Ignacio Nazif-Munoz au sein du Centre de recherche du CHUS.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est ajouté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et Karine Duchaineau.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

11.1 Cadres supérieurs

Mme Karine Duchaineau présente les démarches réalisées pour les deux nominations suivantes. Les résolutions sont adoptées telles que soumises.

11.1.1 Désignation intérimaire de Mme Karine Moore à titre de directrice adjointe - Hébergement CHSLD - Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales - DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée

RÉSOLUTION : CA-6837 - 2023-05-25

Relative à la désignation intérimaire de Mme Karine Moore à titre de directrice adjointe - Hébergement CHSLD - Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales - DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – Hébergement CHSLD – Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales - DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée;
- la réorientation professionnelle de la titulaire du poste, Mme Annick Villeneuve;
- la qualité de la candidature de Mme Karine Moore afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : La désignation intérimaire de Mme Karine Moore à titre de directrice adjointe – Hébergement CHSLD – Loisirs Zone centre et des programmes cliniques transversales - DHSLD à la Direction de l'hébergement en soins de longue durée pour une période de quatre (4) mois, soit du 28 mai au 23 septembre 2023.

11.1.2 Nomination de Mme Audrey Perron à titre de directrice adjointe des services intégrés de proximité et des opérations de la vaccination, dépistage et prélèvements, à la Direction des services généraux

RÉSOLUTION : CA-6838 - 2023-05-25

Relative à la nomination de Mme Audrey Perron à titre de directrice adjointe des services intégrés de proximité et des opérations de la vaccination, dépistage et prélèvements, à la Direction des services généraux

CONSIDÉRANT :

- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint des services intégrés de proximité et des opérations de la vaccination, dépistage et prélèvements à la Direction des services généraux;
- la création du poste de directeur adjoint des services intégrés de proximité et des opérations de la vaccination, dépistage et prélèvements, à la Direction des services généraux;
- la qualité de la candidature de Mme Audrey Perron afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Audrey Perron à titre de directrice adjointe des services intégrés de proximité et des opérations de la vaccination, dépistage et prélèvements, à la Direction des services généraux.

11.2 Appel d'offres pour un nouveau contrat de quinze (15) places dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) environnant les RLS de Haute-Yamaska et de la Pommeraie

Le président informe les membres des détails du dossier et après questions et commentaires, la résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-6836 - 2023-05-25

Relative à l'appel d'offres pour un nouveau contrat de quinze (15) places dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) environnant les RLS de Haute-Yamaska et de la Pommeraie

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations et la collaboration avec la ressource;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la sollicitation d'un appel d'offres dans l'objectif de conclure un nouveau contrat de quinze (15) places dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) pour une valeur totale estimée à 8 541 000 $.

11.3 Désignation commémorative – M. Alain Lemaire

Le président donne des précisions pour la désignation commémorative de M. Alain Lemaire.

Les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA-6839 - 2023-05-25

Relative à la désignation commémorative de M. Alain Lemaire

CONSIDÉRANT :

- la demande de désignation commémorative formulée par la Fondation du CHUS pour reconnaître la contribution exceptionnelle de M. Alain Lemaire au cours des dernières années;
- que la demande répond aux critères de la politique et de la procédure pour une désignation dans un but commémoratif;
- que le Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général, endosse la demande;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la désignation commémorative à l'entrée du Sentier de la santé de l'Hôpital Fleurimont pour la contribution de M. Alain Lemaire, et ce, pour une durée de dix (10) ans;

DE MANDATER : le président-directeur général, en collaboration avec la Fondation du CHUS, afin de prévoir les communications et la mise en œuvre de cette désignation commémorative.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.

_____ _____

Jacques Fortier, président Stéphane Tremblay, secrétaire